

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) -

Membres absents : M. HELIE - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Rue Docteur Henry Berger - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise - Echange de parcelles de terrain avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon

Mademoiselle Koenders, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achèvement de la réalisation de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Pierre Laroque situé rue Docteur Henry Berger, la Ville envisage un échange de parcelles de terrain avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, dans les conditions suivantes :

- cession par la Ville, après désaffectation et déclassement du domaine public communal, d'une parcelle, cadastrée section IA n°95p, d'une superficie d'environ 46 m², dans l'emprise du chemin piéton desservant le groupe scolaire du château de Pouilly, en vue de l'aménagement d'une rampe d'accès au stationnement de l'EHPAD ;

- acquisition par la Ville, de deux parcelles, cadastrées section IA n°99p, d'une superficie respective d'environ 13 m² et 174 m², soit une superficie totale d'environ 187 m², pour la création d'un accès destiné aux ambulances et d'un "arrêt minute", et afin d'ajuster la limite cadastrale suivant l'aménagement du trottoir.

Il est proposé de procéder à cet échange de terrains sans soulte, conformément à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de l'achèvement de la réalisation de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Pierre Laroque situé rue du Docteur Henry Berger, décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une parcelle de terrain cadastrée section IA n°95p, d'une superficie d'environ 46 m² ;

2- décider sa cession par la Ville, au profit de l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, représenté par Monsieur Jean-Claude Girard, Directeur Général, 2 bis, rue du Maréchal Leclerc - BP 82027 - 21070 Dijon cedex ;

3- décider l'acquisition par la Ville sur l'OPAC, de deux parcelles de terrain, cadastrées section IA n °99p, d'une superficie respective d'environ 13 m² et 174 m², soit une superficie totale d'environ 187 m² ;

4- décider de procéder à cet échange, sans soulte, par acte administratif ;

5- m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



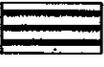
Alain MILLOT

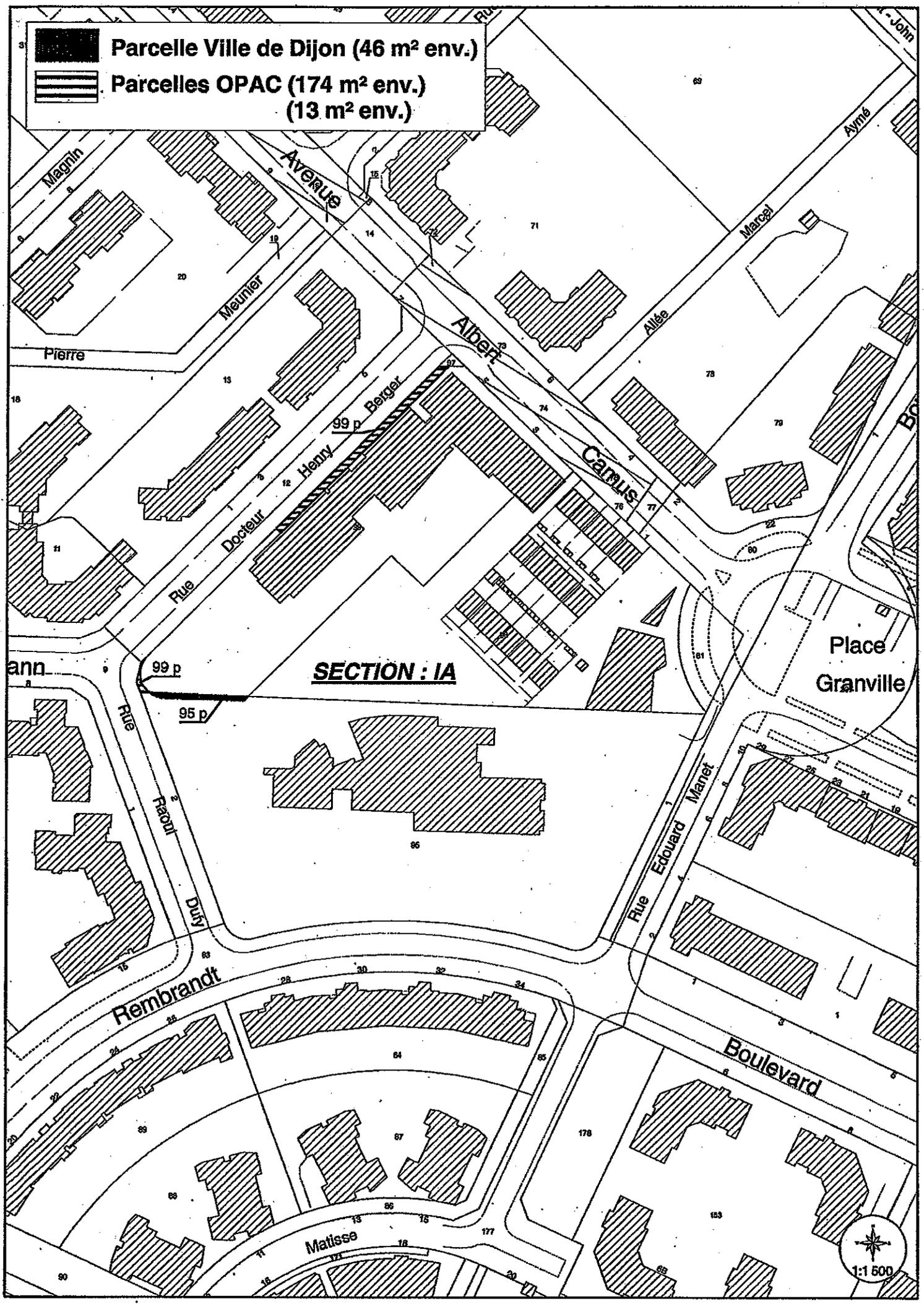
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 FEV. 2009

PUBLIÉ LE 10/02/09



 **Parcelle Ville de Dijon (46 m² env.)**
 **Parcelles OPAC (174 m² env.)**
(13 m² env.)



Place Granville

SECTION : IA

1:1500